

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal réuni en visioconférence, en séance publique, le 16 décembre 2021,

Conseils municipaux précédents :

Adopte le compte-rendu de séance des Conseils Municipaux des 7 et 13 octobre 2021

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire.

Délibérations :

- **Sport**

2021-12-01

Projet de réhabilitation des gymnases :

**Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage – Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre
Modification du tableau du Conseil Municipal**

APPROUVE le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour un montant de 5 462 000 € HT.

AUTORISE le lancement d'un concours restreint « sur esquisse » en vue de désigner un maître d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet.

FIXE à 28 000 € HT le montant de la prime allouée aux participants qui remettront un projet conforme au règlement de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires pour mener à bien la procédure et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits seront prévus aux budgets correspondants

A L'UNANIMITÉ

- **Administration Générale**

2021-12-02

Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du collège Christiane Bernardin

DÉCIDE de procéder à bulletin secret pour désigner le membre titulaire représentant la commune au sein du conseil d'administration du collège

DÉCLARE Mme Claire POUZIN, conseillère municipale représentant la commune de Francheville, au sein du conseil d'administration du collège

VALIDE l'ensemble des membres représentant la commune de Francheville au sein du Conseil d'Administration du collège Christiane Bernardin comme suit :

Organisme	Nombre de membres	Désignation des membres
Collège Christiane Bernardin	4 membres 2 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires :</u> Claire POUZIN Gaëtan VERNEY <u>Suppléants :</u> Claire PRECLOUX Laëtitia SERIS

2021-12-03

Fixation des tarifs cimetièrè

APPROUVE la tarification cimetièrè telle que définie ci-dessous :

CONCESSIONS CIMETIERES

Durée	Concession pleine terre	Concession caveau
15 ans	229,00 €	254,00 €
30 ans	466,00 €	518,00 €

CAVURNES

Durée	Cavurne
15 ans	256,00 €
30 ans	518,00 €

COLUMBARIUM ANCIEN ET NOUVEAU CIMETIERE

Durée	Case	Porte (lors de l'achat d'une nouvelle case)
15 ans	256,00 €	302,50 €
30 ans	518,00 €	302,50 €

A LA MAJORITÉ (vote pour des groupes Francheville naturellement et Demain Francheville Respire, vote contre du groupe Vivre Francheville)

- **Finances**

2021-12-04

Garantie d'emprunts accordée à IMMOBILIERE RHONE-ALPES pour 3 logements situés 5 rue de la Doulline

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 449 679,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 125987 constitué de 6 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce Prêt constitué de 6 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements situés 5 rue de la Doulline à Francheville.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-05 Autorisation des dépenses d'investissements dans l'attente du vote du budget primitif 2022

AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente du vote budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Libellé	Crédits provisoires
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 000,00 €
902	REHABILITATION GYMNASES PARC SPORTIF	50 000,00 €
904	PROJET NATURE YZERON	45 000,00 €
981	CIMETIERES	20 000,00 €
993	EXTENSION DU CIMETIERE	100 000,00 €
996	PROGRAMMATION INFORMATIQUE DES ECOLES	15 000,00 €
Total général		700 000,00 €

A L'UNANIMITE

2021-12-06 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et créances inférieures au seuil de poursuite

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par le Trésorier municipal pour un montant de 3 028,08 €.

A L'UNANIMITE

• **Ressources Humaines**

2021-12-07 Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Cdg69 dans le cadre d'une convention unique

ANULE ET REMPLACE la délibération du 7 octobre dernier portant sur le même objet,

APPROUVE l'adhésion à la convention unique du Cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

CHOISIT d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € par agent (2021 : 16 480 €)
Conseil en droit des collectivités	5 000 €
Mission d'archivage pluriannuel	315 € par jour et par archiviste
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Compris dans le cadre de la cotisation additionnelle
Mission d'intérim	Salaire chargé + frais de gestion de 6,5% du salaire chargé de la personne mise à disposition

PRÉCISE que les crédits seront inscrits annuellement au budget primitif de chaque exercice.

A L'UNANIMITE

2021-12-08 Création de vacances d'agents recenseurs

DÉCIDE de créer 3 postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2022,

FIXE leur rémunération comme suit :

- 3,20 € brut par feuille de logement remplie,
- un forfait de 120 € pour les frais de transport pour l'ensemble de la mission,
- un taux horaire au tarif du SMIC horaire pour chaque heure de formation,
- un forfait de 120 € à l'issue de la mission de recensement sous réserve de la bonne réalisation de la mission.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-09 Modification du tableau des effectifs

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune de Francheville tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Francheville sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-10 Recrutement de vacataires

DÉCIDE de créer des postes de vacataires pour assurer les missions ponctuelles liées :

- A la sécurité des piétons lors des entrées et des sorties d'écoles,
- Aux études dirigées.

FIXE leur rémunération comme suit :

Type de vacation	Service	Rémunération (brute) par vacation	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel total	Validité
Entrée-sortie d'écoles	Police municipale	Smic horaire	72 heures	Année scolaire
Etudes dirigées (personnel non enseignant)	Enfance Jeunesse	13,67 euros	150 heures	Année scolaire
Surveillance (personnel non enseignant)	Enfance Jeunesse	Smic horaire	50 heures	Année scolaire

DIT que les crédits prévus à cet effet sont prévus au budget primitif 2021 et seront prévus au budget primitif 2022.

A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, abstention des groupes Demain Francheville Respirer et Vivre Francheville*)

• **Urbanisme-Cadre de vie**

2021-12-11 Autorisation de signature du Protocole d'Assistance Architecturale, Urbaine, Environnementale et Paysagère avec le CAUE du Rhône

APPROUVE le Protocole d'Assistance Architecturale, Urbaine, Environnementale et Paysagère (AAUEP) avec le CAUE RM en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec le CAUE RM ;
INSCRIT le montant du coût de cette mission d'assistance sur le compte 617 ;
A L'UNANIMITÉ

2021-12-12 **Convention de mise à disposition par la Métropole du « Pack ADS Demat »**
Suite logicielle Cart@ds permettant la gestion de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols adaptée à la mise en place de la dématérialisation au sein des communes

APPROUVE la convention de mise en commun du « Pack ADS Demat » et ses annexes ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon ;
INSCRIT le montant du coût de cette mise en commun sur le compte 651 ;
A L'UNANIMITÉ

2021-12-13 **Convention avec la SPA pour l'année 2022**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2022.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-14 **Stérilisation des chats errants : signature d'une convention annuelle 2022 avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

APPROUVE la convention annuelle 2022 de partenariat entre la fondation 30 Millions d'Amis et la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à son application.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-15 **Gestion des populations de chats sans propriétaire : signature d'une convention avec l'association « Sans Croquettes Fixes » et le Cabinet vétérinaire de l'Agalante**

APPROUVE la convention tripartite de gestion des populations félines sans propriétaire entre l'association de protection animale « Sans Croquettes Fixes », le Docteur Josée PERICART du Cabinet vétérinaire l'Agalante et la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à son application.

A L'UNANIMITÉ

2021-12-16 **Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

A L'UNANIMITÉ

- **Economie**

2021-12-17 **Dérogation à la fermeture du dimanche pour les hypermarchés, commerces de détails et concessions automobiles pour l'année 2022**

AUTORISE une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates sus-énoncées.

A LA MAJORITÉ (*vote pour des groupes Francheville naturellement et Vivre Francheville, vote contre du groupe Demain Francheville Respire*)

- **Education-Solidarité**

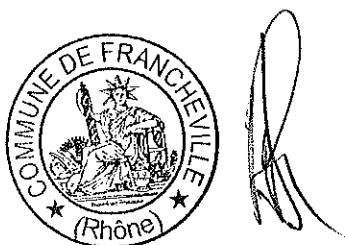
- 2021-12-18** **Prolongation de l'avenant de la convention tripartite Commune - Centre Social - CAF**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement d'1 an de l'avenant de prolongation à la convention tripartite d'objectifs et de moyens.
APPROUVE l'attribution de la subvention au Centre Social Michel Pache pour un montant de 193 600€,
PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune
A L'UNANIMITÉ
- 2021-12-19** **Fixation du taux de rémunération des heures d'études dirigées, de surveillance et d'organisation assurées par les instituteurs et professeurs des écoles**
FIXE le taux de rémunération des heures d'études dirigées assurées par les instituteurs et professeurs des écoles comme suit :
- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20,03 € brut par heure effectuée,
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 21,99 € brut par heure effectuée.
FIXE le taux de rémunération des heures de surveillance assurées par les instituteurs et professeurs des écoles comme suit :
- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10,68 € brut par heure effectuée,
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 11,73 € brut par heure effectuée.
FIXE le taux de rémunération des heures pour la contribution à l'organisation du temps périscolaire dans ses aspects matériels et éducatifs assurées par les directeurs des écoles ou exceptionnellement un enseignant mandaté par eux comme suit :
- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20,03 € brut par heure effectuée,
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 21,99 € brut par heure effectuée.
DIT que les crédits prévus à cet effet sont prévus au budget primitif 2021 et seront prévus au budget primitif 2022.
A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, vote contre du groupe Vivre Francheville et abstention du groupe Demain Francheville Respire*)
- 2021-12-20** **Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'intervenants en sport en milieu scolaire conformément au montant précité.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-12-21** **Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le collège Christiane Bernardin pour l'organisation d'intervention du Bureau Information Jeunesse dans l'établissement**
AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Christiane Bernardin pour l'organisation d'interventions pédagogiques dans les conditions déterminées ci-dessus.
A L'UNANIMITÉ

Vœu de la commune de Francheville :

Vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine : Pour une métropole des communes et des citoyens

SOUTIENT ce vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine, pour une Métropole des communes et des citoyens.

A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, vote contre des groupes Demain Francheville Respire et Vivre Francheville*)



**Michel RANTONNET,
Maire de Francheville**

Membres Présents : M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR (à partir de la délibération n°2021-12-03), Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, M. GRESSOT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, Mme SERIS du groupe *Francheville naturellement*
M. LEGRAND, M KRETZSCHMAR, Mme DROMAIN du groupe *Demain Francheville Respire*
Mme LEBRUN, M. BAYET, M. BOISTARD, Mme PARIS du groupe *Vivre Francheville*.

Membres représentés : Mme MAMMAR (jusqu'à la délibération n°2021-12-03), Mme BARBET, M. SADOT, Mme SCHMITT, M. VERNEY du groupe *Francheville naturellement*

Membres absents : Mme HALLEZ

